

Objectif stratégique n°1 : Thématique qualité

Action n° 1 : « Renforcer la lisibilité et la qualité des dispositifs »

La mise en oeuvre du CPOM nécessite de renforcer les perceptions et connaissances des partenaires – notamment partenaires orienteurs – sur la nature des missions, sur l'organisation et le fonctionnement des établissements et services gérés afin que l'Association continue d'apporter des réponses adaptées aux besoins du territoire. Il convient, en ce sens, de développer la lisibilité des actions et de faire connaître la souplesse des dispositifs de l'Association.

Le CPOM ouvre, par ailleurs, une visibilité pluriannuelle sur les démarches d'amélioration continue de la qualité des prestations et de gestion des risques, déjà initiées par l'Association.

Objectifs de l'action

Concernant la lisibilité extérieure

- ☞ Développer les procédés de communication pour améliorer la lisibilité de l'offre de services gérés par l'Association et soutenir la fluidité des parcours de publics et la file active des usagers ;
- ☞ Garantir un dispositif d'accueil souple adapté aux besoins du territoire et aux évolutions légales ;
- ☞ Consolider le référencement des établissements et/ou services porteurs d'une autorisation dans le champ de la protection de l'enfance ;

Concernant la démarche qualité

- ☞ Favoriser le développement continu de la qualité ;
- ☞ Prévenir et signaler les évènements indésirables ;

Pilote

Direction et chefs de service Accueil Millau Ségur

Moyens

Concernant la lisibilité extérieure

- ☞ Réunions internes interservices pour faciliter l'évolution des parcours ;
- ☞ Structurer la politique de communication de l'établissement ;
- ☞ Rencontres régulières des partenaires ASE orienteurs pour présenter les services, les missions et favoriser les liens opérationnels ;
- ☞ Initier et/ou participer à des actions partenariales : Actions de formation, colloques, activités... ;
- ☞ Mise à jour des arrêtés de fonctionnement de l'Association, en correspondance avec les notions de référence du répertoire FINESS ;

Concernant la démarche qualité

- ☞ Mise en place d'un comité éthique porteur de la démarche qualité ;
- ☞ Actualisation des projets de service ;
- ☞ Evaluation de l'établissement par un organisme extérieur et suivi d'un plan d'action correspondant aux préconisations ;
- ☞ Consolidation de la procédure de signalement des évènements indésirables ;

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi

Concernant la lisibilité extérieure

- ✓ Organisation de rencontres territoriales avec les partenaires ASE orienteurs pour présenter les établissements et services, exposer les modalités d'admission, d'accompagnement et les spécificités d'accueil ;
- ✓ Mise en place de réunions internes de service en vue : d'actualiser les projets d'établissements et/ou de services existants, d'ajuster les documents à l'offre et aux modalités d'accueil actuels. Seront détaillées les valeurs associatives, la typologie des publics accueillis, les spécificités des dispositifs ;
- ✓ Organisations de formations, rencontres thématiques, participations à des colloques ;
- ✓ Développement des outils de communication externe (site internet) et des procédures RGDP ;
- ✓ Collecte des données d'identification des établissements et des activités ; actualisation et publication des arrêtés en lien avec les services du Département ;

Concernant la démarche qualité

- ✓ Transformation des groupes de travail « démarche qualité » en Comité éthique pour maintenir la dynamique de bientraitance, déployer une réflexion sur le pouvoir d'agir dans le cadre contraint de la protection de l'enfance, réaffirmer les valeurs associatives et adapter les pratiques aux évolutions du secteur et des personnes accueillies ;
- ✓ Nomination d'un référent qualité ;
- ✓ Mise en place de réunions internes de service en vue d'actualiser les projets d'établissements et/ou de services existants ;
- ✓ Trouver un organisme d'évaluation pour satisfaire aux exigences du nouveau cadre légal, suivi du plan d'actions ;
- ✓ Suivis des groupes d'analyse des pratiques professionnelles ;
- ✓ Participation à l'élaboration de référentiels au niveau départemental pour coconstruire une dynamique commune (notamment procédure départementale de déclaration des dysfonctionnements et événements indésirables) ;

■ Calendrier



■ Programmation prévisionnelle détaillée

Etape	Résultats attendus				
	2024	2025	2026	2027	2028
Arrêtés d'autorisations	X				
Actualisation des projets de services et validation en Conseil d'Administration	X	X	X		
Développer des rencontres partenariales	X	X	X		
Formations, rencontres pluri institutionnelles, colloques	X	X	X	X	X
Site internet	X	X			
Mise en place du Comité éthique	X				
Evaluation externe et suivis des préconisations d'action		X	X	X	X
Consolidation procédure évènements indésirables		X			

■ Partenaires/acteurs à associer

- ☞ Acteurs locaux de la protection de l'enfance ;
- ☞ Département : territoires d'action sociale et Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille ;
- ☞ Autres établissements partenaires ;
- ☞ Organismes de formation ;
- ☞ Salariés de l'établissement ;

■ Indicateurs

- ☞ Nombre de réunions internes relatives à l'actualisation des projets de services ;
- ☞ Nombre de rencontres partenariales extérieures ;
- ☞ Nombre de participations à des actions de formation commune ;
- ☞ Parution du Site internet ;
- ☞ Suivis des arrêtés d'autorisation ;

- ☞ Nombre de réunions du Comité éthique ;
- ☞ Désignation d'un référent qualité ;
- ☞ Nombre de réunion d'analyse des pratiques ;
- ☞ Réalisation de l'évaluation ;



Objectif stratégique n°2 : *Développement de l'offre*

Action n° 1.1 : « *Créer un dispositif spécifique pour les jeunes présentant des vulnérabilités multiples* »

La problématique des jeunes adolescents présentant de multiples vulnérabilités nécessite des prises en charge adaptées pour répondre à leurs besoins spécifiques. Violences, troubles du comportement, troubles relationnels et troubles de l'attachement sont les caractéristiques de ce public. Elle nécessite un dispositif construit pour eux, avec des moyens adaptés, croisant la psychiatrie, le médico-social et des propositions éducatives innovantes.

■ Objectifs de l'action

- ✓ Développer des modalités innovantes pour répondre aux besoins spécifiques du public (caractéristiques sanitaires/médico-sociales/protection judiciaire) ;
- ✓ Garantir une réponse territoriale aux demandes départementales relatives à l'accueil temporaire de jeunes présentant des multiples vulnérabilités ;
- ✓ Obtenir l'autorisation administrative de création d'un nouveau service dédié à la prise en charge spécifique de jeunes en grandes difficultés, dans le cadre d'une extension non importante de la capacité ;

■ Pilote

Direction et chefs de service Accueil Millau Ségur

■ Moyens

- ✓ Construction d'un projet de service en vue de la délivrance d'une autorisation de fonctionnement ;
- ✓ Expérimentation de conditions matérielles sur 4 à 5 places dédiées, supports de modalités d'accueil continu et/ou séquentiel et/ou en alternance avec des lieux relais ;
- ✓ Location d'une villa ;
- ✓ Partenariats conventionnés relatifs à l'accompagnement éducatif, et/ou médico-social et/ou sanitaire ;

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi

- ✓ Constitution d'un groupe de travail en interne pour construire des propositions de création d'un service innovant adapté à la prise en charge des jeunes présentant des vulnérabilités multiples : lieux et modalités d'accueil diversifiés (continu, urgence, séquentiel, journée) ;
- ✓ Rencontres de structures ayant mis en place ce type de dispositif au niveau régional et/ou national ;
- ✓ Initier et conduire les partenariats pour la création et l'opérationnalité du projet :
 - Renforcement des liens avec les structures médicosociales et sanitaires et les autres MECS ;
 - Conventions pour mise à disposition de professionnels (pédopsychiatre, infirmiers, psychologue, thérapeutes...) ;
 - Organisation et suivi d'un réseau de partenaires locaux pour proposer des stages en milieu professionnel, des activités en journée, des temps de médiatisation par le sport ;
- ✓ Adapter les moyens en ressources humaines (ES, ME, éducateurs sportifs, maitresse de maison et assistants familiaux relais) pour assurer la prise en charge quotidienne autour des axes identifiés ;

- ✓ Présentation du projet et des propositions budgétaires aux services départementaux en charge des autorisations ;
- ✓ Création d'un nouveau dispositif selon les modalités validées en lien avec les services départementaux ;
- ✓ Habilitation de places supplémentaires ;
- ✓ Poursuite de l'engagement dans la création d'un réseau de soutien des professionnels et établissements de l'Aveyron pour la prise en charge de ces jeunes (analyse clinique et des pratiques, collaboration autour d'un projet, formations...) ;
- ✓ Evaluation de l'action ;

■ Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028
Début	X				
Fin			X		

■ Programmation prévisionnelle détaillée

Etape	Résultats attendus				
	2024	2025	2026	2027	2028
Elaboration d'un avant projet	X				
Rencontres partenariales notamment sanitaires	X	X	X		
Constitution d'un groupe de travail	X				
Présentation du projet budgétaire et dépôt de dossier ENI		X			
Autorisation du service (création administrative)		X			
Conditions matérielles et RH nécessaires au fonctionnement		X			
Conventionnements nécessaires au fonctionnement		X	X	X	X
Ouverture des places		X			
Evaluation de l'action		X	X	X	X

■ Partenaires acteurs à associer

- ☞ Salariés de l'établissement ;
- ☞ Acteurs locaux de la protection de l'enfance ;
- ☞ Etablissements sanitaires, pédopsychiatrie, centre de santé mentale Millau ;
- ☞ Etablissements du secteur médico-social ;
- ☞ Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
- ☞ Associations et artisans du territoire ;
- ☞ Département : Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille ;
- ☞ Délégation Agence Régionale de Santé ;
- ☞ Autres établissements MECS partenaires ;

■ Indicateurs

- ☞ Nombre de réunions internes relatives à la création du projet de service ;
- ☞ Nombre de rencontres partenariales extérieures ;
- ☞ Modalités de validation et d'autorisation du projet ;
- ☞ Signature du bail locatif ;
- ☞ Nombre de conventions signées ;

Objectif stratégique n°2 : *Développement de l'offre*

Action n° 1.2 : « Clarifier l'offre d'accueil en faveur des jeunes majeurs »

L'Association est aujourd'hui habilitée pour 38 places d'internat dont 20 places installées à Ségur. Les 18 autres places situées à Millau sont reparties entre les jeunes de la protection de l'enfance « classique » et les Mineurs Non Accompagnés.

Cependant, l'accueil de jeunes majeurs vulnérables est aussi une modalité d'internat.

Le pôle internat de Millau, pour répondre aux besoins des jeunes majeurs vulnérables, présentait historiquement des taux d'activité élevés : des appartements étaient notamment loués en ville, au-delà de l'autorisation, et mis à disposition des jeunes majeurs pour travailler leur autonomie.

Dans le cadre du CPOM, l'objectif est de consolider le travail sur l'autonomie et la sortie et/ou la réorientation des jeunes majeurs, dans le respect de l'autorisation « internat ».

Objectifs de l'action

- ✓ Accompagner et soutenir les capacités d'autonomie des jeunes majeurs en réponse à leurs besoins et dans le cadre de leurs parcours ;
- ✓ Travailler et soutenir la réorientation des jeunes les plus autonomes à leur majorité sans créer de rupture ;
- ✓ Identifier et objectiver les critères de vulnérabilité soutenant la nécessité d'une continuité de parcours au sein de l'établissement au-delà de 18 ans ;
- ✓ Maintenir un taux d'occupation conforme à l'autorisation ;

Pilote

Direction et chefs de service Accueil Millau Ségur

Moyens

- ✓ Actualisation du projet de service de l'internat de Millau pour caractériser l'offre d'accueil en faveur des jeunes majeurs vulnérables ;
- ✓ Réunions et liens avec les référents ASE pour évaluer les capacités d'autonomie de chaque jeune, identifier et objectiver les critères de vulnérabilité ;
- ✓ Conditions matérielles d'accueil dans le respect de l'autorisation « internat » ;
- ✓ Plan pluriannuel d'investissement pour les travaux d'aménagement du studio (1 place) ;

Modalités de mise en œuvre et de suivi

- ✓ Constitution d'un groupe de travail en interne pour actualiser le projet de service concerné (internat) ;
- ✓ Adaptation des pratiques éducatives à l'approche de la majorité avec la co-construction du projet d'autonomie dès 17 ans en lien avec les référents ASE pour préparer la sortie des jeunes majeurs et leur orientation ;
- ✓ Suivi des groupes d'analyse des pratiques professionnelles ;
- ✓ Rencontres avec les professionnels des dispositifs départementaux accueillant des jeunes majeurs pour favoriser l'orientation ;
- ✓ Participation au comité de pilotage de l'accompagnement des mineurs non accompagnés ;

- ✓ Réalisation des travaux d'aménagement du studio pour l'accueil d'un jeune majeur vulnérable (Plan Pluriannuel Investissement) ;

■ Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028
Début	X				
Fin		X			

■ Programmation prévisionnelle détaillée

Etape	Résultats attendus				
	2024	2025	2026	2027	2028
Actualisation des projets de services et validation en Conseil Administration	X				
Travaux d'aménagement studio	X				
Fin des baux de location appartements extérieurs	X				
Rencontres des structures accueillant des jeunes majeurs	X	X			
Caractérisation des critères de vulnérabilité		X	X		

■ Partenaires acteurs à associer

- ☞ Salariés de l'établissement ;
- ☞ Associations gestionnaires de dispositifs/logements jeunes majeurs dans le département ;
- ☞ Département : territoires d'action sociale et Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille ;
- ☞ Comité de pilotage de l'accompagnement des mineurs non accompagnés ;

■ Indicateurs

- ☞ Nombre de réunions internes relatives à l'actualisation du projet de service ;
- ☞ Nombre de rencontres partenariales extérieures (associations gestionnaires) ;
- ☞ Taux d'activité des services internat ;
- ☞ Nombre de jeunes vulnérables accueillis sur les dispositifs dédiés, et durées de séjours associées ;

Objectif stratégique n°2 : Développement de l'offre

Action n° 1.3 : « Développer des places d'accueil d'urgence »

Les services d'internat maintiennent historiquement des taux d'activité élevés.

De fait, l'établissement est très rarement en capacité de répondre aux demandes d'accueil d'urgence pour des jeunes enfants ou adolescents.

Le maintien de l'activité dans un tunnel défini en préalable doit permettre de répondre à des besoins ponctuels d'accueil d'urgence quand les effectifs ne sont pas complets. Cette possibilité se décline déjà au sein de l'Accueil Mère Enfant en période de sous activité.

Il s'agira dans un premier temps de définir cette modalité d'accueil afin de l'expérimenter dans le cadre de l'habilitation actuelle de l'internat.

Le CPOM offre, dans un second temps, l'opportunité d'analyser cette expérimentation afin d'évaluer la nécessité de dédier à terme des places dans le cadre d'une éventuelle extension non importante.

■ Objectifs de l'action

- ✓ Garantir une réponse territoriale aux demandes départementales relatives à l'accueil en urgence d'enfants, d'adolescents ;
- ✓ Définir les modalités d'accueil en urgence au sein des différents services de l'internat ;
- ✓ Développer des modalités innovantes pour répondre aux besoins spécifiques ;
- ✓ Proposer, le cas échéant, la création d'un nouveau service dédié dans le cadre d'une extension non importante de la capacité d'accueil ;

■ Pilote

Direction et chefs de service Accueil Millau Ségur

■ Moyens

- ✓ Construction d'un protocole interne d'accueil d'urgence ;
- ✓ Expérimentation des conditions matérielles sur les sites d'internat en fonction des places vacantes ;
- ✓ Expérimentation avec prix de journée internat dans un premier temps en vue d'identifier le besoin ;
- ✓ Construction et mise en œuvre des outils d'évaluation de l'action ;
- ✓ Projet de service permettant la délivrance d'une autorisation de fonctionnement et la création de places spécifiques avec prix de journée adéquat (prise en compte des journées vacantes) ;

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi

- ✓ Constitution d'un groupe de travail en interne pour définir les modalités d'accueil et d'accompagnement (protocole) :
 - Identification des possibilités matérielles d'accueil d'urgence sur les sites, au regard du périmètre actuel d'autorisation ;
 - Modalités d'identification et de validation des places vacantes ;
 - Présentation des modalités d'accueil d'urgence au Département (tranche d'âge, nombre de jours maximum d'accueil, conditions d'admission...)
- ✓ Evaluation et analyse de l'expérimentation : analyse de l'activité, analyse des moyens RH dédiés à la prise en charge, analyse économique ;
- ✓ Le cas échéant, formalisation d'un projet de service (présentation du projet et des propositions budgétaires auprès du Département) en vue d'une habilitation de places dédiées ;

■ Calendrier



■ Programmation prévisionnelle détaillée

Etape	Résultats attendus				
	2024	2025	2026	2027	2028
Définition des modalités en groupe de travail	X	X			
Mise en œuvre des accueils d'urgence	X	X	X		
Evaluation			X		
Autorisation du service (création administrative)				X	

■ Partenaires acteurs à associer

- ☞ Salariés de l'établissement ;
- ☞ Département : Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille ;

■ Indicateurs

- ☞ Validation du protocole interne d'accueil en urgence ;
- ☞ Nombres d'accueils d'urgence : nombre de sollicitations formulées par le Département, nombre d'accueils effectifs ;
- ☞ Taux d'activité de l'internat ;
- ☞ Données d'évaluation de l'expérimentation ;
- ☞ Le cas échéant, arrêté d'autorisation ;

Objectif stratégique n°2 : Développement de l'offre

Action n° 1.4 : « Spécificité des places Mineurs Non Accompagnés »

Le service Mineurs Non Accompagnés de l'Association a développé une qualité et une technicité pour répondre aux besoins des jeunes, depuis Octobre 2018.

La satisfaction de leurs besoins, notamment du méta besoin de sécurité, au même titre que les autres mineurs accueillis en protection de l'enfance, ainsi que les résultats de leur insertion par le biais de l'apprentissage et la clarification de leur situation administrative témoignent des compétences de l'équipe.

L'Association Accueil Millau Ségur souhaite maintenir la spécificité de ce service d'internat.

Le Département sollicite néanmoins l'engagement d'un travail prospectif sur les capacités d'évolution de ce service, dans l'hypothèse où les demandes d'accueil de MNA venaient à diminuer.

■ Objectifs de l'action

- ✓ Garantir une réponse territoriale aux demandes départementales relatives à l'accueil des jeunes mineurs non accompagnés ;
- ✓ Porter la reconnaissance des savoirs faire et compétences de l'Association en matière d'accueil de jeunes MNA ;
- ✓ Explorer les capacités de diversification du service, au-delà de l'accueil de publics MNA ;

■ Pilote

Direction et chefs de service Accueil Millau Ségur

■ Moyens

- ✓ Conditions matérielles d'accueil et modalités d'accompagnement des mineurs non accompagnés orientés par le Département ;
- ✓ Expérimentation d'accueil d'autres profils/situations de jeunes sur le site d'internat MNA en fonction de l'évolution des orientations départementales et des places vacantes (mixité de groupe) ;
- ✓ Construction et mise en œuvre des outils d'évaluation de l'action ;
- ✓ Rapports d'activité ;

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi

- ✓ Evaluation et analyse de l'activité MNA de l'établissement ;
- ✓ Participation au comité de pilotage de l'accompagnement des mineurs non accompagnés ;
- ✓ Etude d'impact de l'activité MNA sur l'économie de l'Association ;
- ✓ Constitution d'un groupe de travail en interne pour construire des propositions alternatives à la prise en charge des jeunes MNA ;
- ✓ Actualisation du projet de service concerné (internat) ;

■ Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028
Début	X				
Fin				X	

■ Programmation prévisionnelle détaillée

Etape	Résultats attendus				
	2024	2025	2026	2027	2028
Evaluation/Analyse de l'activité MNA	X	X			
Etude d'impact			X		
Définition des modalités alternatives en groupe de travail			X		
Actualisation du projet de service et validation en Conseil d'Administration			X		

■ Partenaires acteurs à associer

- ☞ Salariés de l'établissement ;
- ☞ Conseil d'Administration de l'Association ;
- ☞ Département : Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille ;

■ Indicateurs

- ☞ Taux d'activités du service ;
- ☞ Nombre de jeunes accueillis sur les dispositifs dédiés, et durées de séjours associées ;
- ☞ Note d'impact et de perspectives relative à l'activité MNA ;

Objectif stratégique n°2 : Développement de l'offre

Action 2 : « Adapter et diversifier l'offre de l'Accueil Mère Enfant »

L'évolution des besoins sur le territoire nécessite une adaptation des services et la création de modalités d'accueil conformes aux attentes du schéma départemental. L'Accueil Mère Enfant constitue une modalité spécifique.

Depuis la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, les Centres Parentaux sont reconnus dans le Code de l'Action Sociale et des Familles par l'article L 222-5-3.

De l'accueil du jeune enfant avec sa mère, l'Association a développé ses modalités et ses compétences pour s'inscrire dans la démarche du Centre Parental, accueillir des pères ou des couples, afin d'éviter autant que possible la séparation du jeune enfant avec son ou ses parents.

L'accueil s'adresse à des enfants de moins de trois ans ainsi qu'à sa fratrie, quelque soit l'âge des autres enfants.

Ce développement des modalités d'accueil et de prise en charge est cependant à faire connaître dans le département afin que l'Association :

- continuer d'apporter des réponses adaptées aux besoins du territoire à partir d'orientations émanant du Département,
- et maintienne un taux d'activité viable.

■ Objectifs de l'action

- ☞ Déployer des modalités innovantes pour répondre aux besoins spécifiques du public ;
- ☞ Garantir une réponse territoriale aux demandes départementales relatives à l'accueil d'urgence de mères isolées avec enfant de moins de trois ans ;
- ☞ Faire évoluer l'habilitation de l'Accueil Mère Enfant en habilitation de Centre Parental ;
- ☞ Améliorer la lisibilité sur la spécificité de l'offre d'accueil en Centre Parental ;
- ☞ Développer un taux d'activité à partir de situations orientées par le Département ;

■ Pilote

Direction et chefs de service Accueil Millau Sécur

■ Moyens

- ☞ Actualisation du projet de service pour travailler les modalités d'accueil et d'accompagnement ;
- ☞ Transformation de l'habilitation de l'Accueil Mère Enfant en Centre Parental ;
- ☞ Rencontres régulières des partenaires ASE orienteurs pour présenter les services, les missions et favoriser les liens opérationnels ;
- ☞ Construction et mise en œuvre des outils d'évaluation de l'action ;
- ☞ Rapports d'activité ;

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi

- ✓ Mise en place de réunions internes de service en vue d'actualiser le projet de service. Il s'agira de détailler :
 - les différentes modalités d'accueil ;
 - les compétences en matière de prise en charge ;
 - les capacités d'accueil d'urgence ;
- ✓ Rencontres de structures ayant mis en place ce type de dispositif au niveau régional et/ou national, en vue de consolider le projet et d'échanges de pratiques ;
- ✓ Organisation de rencontres territoriales avec les partenaires pour présenter le service, exposer les modalités d'admission, d'accompagnement et les spécificités d'accueil ;

■ Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028
Début	X				
Fin				X	

■ Programmation prévisionnelle détaillée

Etape	Résultats attendus				
	2024	2025	2026	2027	2028
Constitution d'un groupe de travail	X				
Formations, rencontres pluri institutionnelles, colloques	X	X			
Actualisation du projet de service et validation en Conseil d'Administration	X	X			
Développer des rencontres partenariales		X	X	X	
Evaluation de l'action				X	X

Partenaires acteurs à associer

- ☞ Salariés de l'établissement ;
- ☞ Autres établissements gestionnaires d'Accueil Mère Enfant et/ou de Centre Parental ;
- ☞ Acteurs locaux de la protection de l'enfance ;
- ☞ Département : territoires d'action sociale et Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille ;

Indicateurs

- ☞ Nombre de réunions internes relatives à l'actualisation du projet de service ;
- ☞ Nombre de rencontres partenariales extérieures ;
- ☞ Arrêté d'autorisation et inscription FINESS ;
- ☞ Taux d'activité du service ;
- ☞ Nombre de sollicitations formulées par le Département, nombre de personnes accueillis sur le dispositif dédié, et durées de séjours associées ;

Objectif stratégique n°2 : *Développement de l'offre*

Action 3 : « *Développer la modalité d'intervention renforcée à domicile* »

L'évolution des besoins sur le territoire nécessite une adaptation des services et la création de modalités d'accueil conformes aux attentes du schéma départemental. Les interventions soutenues et renforcées à domicile sont une modalité qu'il convient de développer, dans le respect des évolutions législatives et réglementaires, et des orientations nationales et départementales.

Objectifs de l'action

- ✓ Garantir une réponse territoriale aux demandes départementales relatives au placement à domicile d'enfants, d'adolescents ;
- ✓ Renforcer l'offre de placement à domicile en fonction des besoins repérés et en lien avec les services du Département ;
- ✓ Développer un pôle interne de compétences mutualisés d'intervention à domicile, sur le territoire du sud Aveyron ;
- ✓ Développer les procédés de communication pour améliorer la lisibilité de l'offre de services, soutenir la fluidité des parcours de publics et la file active des usagers ;
- ✓ Finaliser l'écriture du projet de service en lien avec le référentiel aveyronnais ;
- ✓ Examiner les possibilités d'accueil des enfants de moins de trois ans ;

Pilote

Direction et chefs de service Accueil Millau Ségur

Moyens

- ✓ Mutualisation interne des conditions matérielles d'accueil et des modalités d'accompagnement au sein de l'Association ;
- ✓ Travaux sur les dispositions, modalités, et délais d'admission ;
- ✓ Actualisation des projets de service concernés ;
- ✓ Suivi des groupes d'analyse des pratiques professionnelles ;
- ✓ Rencontres régulières des partenaires ASE orienteurs pour présenter le service, les missions et favoriser les liens opérationnels ;

Modalités de mise en œuvre et de suivi

- ✓ Mutualisation progressive des moyens au sein du pôle interne SEAD/SEPAD : personnels, locaux, modalités de travail, diversification des compétences ;
- ✓ Groupes de travail en équipe SEAD et SEPAD pour actualiser le projet de service intégrant le référentiel ;

■ Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028
Début	X				
Fin					X

■ Programmation prévisionnelle détaillée

Etape	Résultats attendus				
	2024	2025	2026	2027	2028
Mutualisation des moyens au sein du pôle	X	X	X	X	X
Actualisation du projet de service et validation en Conseil d'Administration	X	X			
Présentation du projet budgété et dépôt de dossier ENI	X	X	X		
Arrêté d'autorisation du service (création administrative)	X	X	X		
Développer des rencontres partenariales	X	X	X	X	
Ouverture des places	X	X	X		
Evaluation de l'action				X	X

■ Partenaires acteurs à associer

- ☞ Salariés de l'établissement ;
- ☞ Acteurs locaux de la protection de l'enfance ;
- ☞ Département : territoires d'action sociale et Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille ;

■ Indicateurs

- ☞ Fiches de postes mutualisées au sein du pôle ;
- ☞ Nombre de rencontres partenariales extérieures ;
- ☞ Taux d'activité des services ;
- ☞ Arrêté d'autorisation ;

Objectif stratégique n°3 : *Développement des ressources humaines*

Action 1 : « *Optimiser l'organisation et maîtriser la masse salariale* »

La qualité d'accueil et de prise en charge, la garantie de la sécurité des enfants, et le bon fonctionnement des établissements et/ou services nécessitent la présence et le développement de moyens humains dédiés et spécifiques. La diversification des profils embauchés, des plans de développement des compétences et l'engagement de moyens dédiés aux risques psychosociaux ou à l'évolution de l'organisation de travail sont des pistes de réponse à la baisse d'attractivité des métiers éducatifs et aux conséquences qu'elle emporte sur les équipes en place dans les établissements.

La perspective annoncée d'une convention collective unique remplaçant l'actuelle Convention Nationale du 15 mars 1966, constraint de penser en amont les répercussions et les évolutions de la masse salariale.

■ Objectifs de l'action

- Garantir l'exercice, la qualité et la continuité des missions confiées à l'Association, à travers le maintien d'un bon fonctionnement des établissements et/ou services gérés ;
- Accompagner l'évolution de la répartition et de la coordination des tâches et des responsabilités, gages des organisations de travail ;
- Pourvoir les emplois disponibles ;
- Limiter les recours aux heures supplémentaires au sein des services et respecter les quotas horaires ;
- Agir sur la qualité de vie au travail et prévenir les risques professionnels ;
- Fidéliser les salariés et stabiliser les équipes en place ;
- Mesurer les évolutions – économiques – de la convention collective unique sur la masse salariale ;
- Agir, sur la nature et sur la structure, des dépenses afférentes aux personnes (groupe II de dépenses) et identifier les marges de manœuvres connexes ;

■ Pilote

Direction, comptable et chefs de service Accueil Millau Ségur

■ Moyens

- Management des chefs de service et de la Direction ;
- Politique de recrutement ;
- Modalités d'organisation et de gestion des remplacements ;
- Evolution et partage du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), en particulier sur le volet risque psychosocial ;
- Modalités de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ;
- Formations ;
- Veille juridique sur l'évolution de la rémunération (augmentation de la valeur du point), sur les taux d'encadrement et la mise en place de la convention collective unique ;
- Tableaux de bord pour la gestion de la masse salariale ;
- Données budgétaires et comptables ;

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi

- ✓ Analyses et propositions managériales d'évolution de l'organisation de travail et des fonctions :
 - Questionnement de l'organisation des plannings notamment pour limiter les heures supplémentaires ;
 - Analyse des besoins en compétences et ajustements des recrutements à partir des nouvelles fonctions identifiées ;
 - Evaluation des marges de manœuvre ;
- ✓ Elaboration de nouvelles fiches de fonction pour diversifier le recrutement de nouveaux professionnels ; accompagnement et formations des salariés en poste sur de nouvelles fonctions ;
- ✓ Axes et partenariats de recrutement ;
- ✓ Actualisation régulière du Document Unique d'Evaluation des Risques Psychosociaux à partir des notes d'évènements indésirables, des propositions des salariés et de leurs représentants et de la médecine du travail ;
- ✓ Modalités et opportunités de remplacement sur de longues périodes pour stabiliser les équipes et prévenir l'usure professionnelle ;
- ✓ Anticipation des départs en retraite et conduite des travaux concomitants de redéfinition/mutualisation/segmentation des postes ;
- ✓ Participation à des colloques et aux réunions de syndicats employeurs pour mise en place de la convention collective unique ;
- ✓ Anticipation et chiffrage de l'évolution de la valeur du point, des révalorisations conventionnelles et de l'indice GVT pour analyser l'impact sur le groupe II de dépenses et proposer des évolutions ;

■ Calendrier



■ Programmation prévisionnelle détaillée

Etape	Résultats attendus				
	2024	2025	2026	2027	2028
Evolution de l'organisation de travail et des fonctions	X	X	X		
Evolution de l'organisation de plannings	X	X			
Agir sur les fiches de postes et sur les profils de recrutements et de remplacement	X	X	X	X	
Actualisation du DUERP et formations	X	X	X	X	X
Chiffrage de la masse salariale	X				
Suivi des évolutions conventionnelles et passage en convention collective unique	X	X	X		
Anticipation des départs en retraite	X	X	X	X	X
Identification et mise en œuvre des marges de manœuvre en groupe II	X	X	X	X	X

■ Partenaires acteurs à associer

- ☞ Direction et chefs de service ;
- ☞ Salariés de l'établissement ;
- ☞ Comité Social et Economique (CSE)
- ☞ Organismes de formation ;
- ☞ Partenaires de l'emploi ;
- ☞ Syndicat employeur ;
- ☞ Département : Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille ;

■ Indicateurs

- ☞ Evolutions des plannings et des fiches de postes ;
- ☞ Nombres et qualifications des embauches ;
- ☞ Nombres d'heures supplémentaires ;
- ☞ Evolution du DUERP ;
- ☞ Durée des contrats de remplacements ;
- ☞ Tableaux de bord de gestion de la masse salariale ;
- ☞ Suivi budgétaire annuel du groupe II de dépenses ;

Objectif stratégique n°4 : Développer et entretenir le patrimoine immobilier en faveur des personnes accueillies

Action n° 1 : « Construire et aménager des espaces accueillants et adaptés dans une dimension écocitoyenne»

L'évolution des besoins des enfants accueillis et de leurs problématiques nécessitent le développement de la qualité d'hébergement. Les prestations proposées pourront en effet évoluer dans le cadre de projets immobiliers adaptés.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement annexé au CPOM, l'Association a fait plusieurs choix patrimoniaux, en vue de bénéficier d'espaces individuels et collectifs plus vastes et mieux adaptés, de satisfaire à l'accueil de personnes à mobilité réduite et de répondre aux normes environnementales :

- Aménagement de la « maison ancienne » à SEGUR, pour l'accueil des plus jeunes ;
- Construction nouvelle à SEGUR, pour l'accueil des pré-adolescents ;
- Aménagement d'un studio au sein de la maison des MNA, à Millau, pour l'accueil de jeunes majeurs ;

Dans le cadre de la démarche CPOM, les investissements immobiliers permettront de renforcer une démarche écoresponsable en s'appuyant sur la capacité d'autofinancement de l'Association.

■ Objectifs de l'action

- ☞ Développer, sur les sites de l'Association, les conditions matérielles d'accueil des usagers et de travail des salariés ;
- ☞ Conduire une démarche écoresponsable de rénovation énergétique des logements et des bâtiments en vue d'améliorer la qualité de vie et de lutter contre le changement climatique ;
- ☞ Réduire l'impact budgétaire des dépenses/coûts énergétiques (fluides) ;
- ☞ Utiliser la capacité d'autofinancement de l'Association ;

■ Pilote

Conseil d'administration, Directrice, comptable et chefs de service Accueil Millau Sécur

■ Moyens

- ☞ Plan pluriannuel d'investissement ;
- ☞ Cabinet d'expertise et d'architecture ;
- ☞ Rénovation de la Maison de Sécur portée par la Mairie ;
- ☞ Construction d'un nouveau lieu d'accueil à Sécur ;
- ☞ Travaux d'aménagement, d'isolation et transformation des moyens de chauffage dans les bâtiments existants ;

■ Modalités de mise en œuvre et de suivi

- ✓ Signature du contrat avec l'architecte sélectionné par le Conseil d'administration ;
- ✓ Obtention des autorisations d'urbanisme en lien avec le cabinet d'architecte ;
- ✓ Travaux de construction, d'aménagement, de rénovation des bâtis conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement ;
- ✓ Politique de maîtrise des coûts énergétiques : comparatifs économiques, groupes de travail transversaux et d'équipes pour poursuite la sensibilisation à la démarche écoresponsable et écocitoyenne ;

■ Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028
Début	X				
Fin					X

■ Programmation prévisionnelle détaillée

Etape	Résultats attendus				
	2024	2025	2026	2027	2028
Validation Plan Pluriannuel d'investissement	X				
Obtention des autorisations d'urbanisme	X	X	X		
Début de construction neuve à SEGUR			X		
Travaux d'aménagement à SEGUR			X		
Aménagement dans le nouveau site de SEGUR				X	
Travaux d'aménagement et installation studio Maison MNA	X				
Travaux isolation et modes de chauffage	X	X	X		
Evaluation des dépenses/couts énergétiques et démarche écoresponsable			X	X	X

■ Partenaires acteurs à associer

- ☞ Architectes et artisans ;
- ☞ Conseil d'Administration de l'Association ;
- ☞ Mairies SEGUR et MILLAU ;
- ☞ Département : Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille ;
- ☞ Salariés de l'établissement ;

■ Indicateurs

- ☞ Autorisations d'urbanisme ;
- ☞ Nombre de réunions de chantiers ;
- ☞ Date de démarrage et de fin des travaux ;
- ☞ Tableaux des investissements ;

